



ORDONNANCE N° BJ/SFN/PCA-COM-C/2025/0065 RELATIVE A L'EMPLOI DES SALLES D'AUDIENCE

Nous, **William KODJOH-KPAKPASSOU**, Premier Président de la Cour d'appel de Commerce de Cotonou ;

Vu la loi 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin telle que modifiée et complétée par les lois n° 2016-15 du 28 juillet 2016 et 2018-13 du 02 juillet 2018 ;

Vu la loi n° 2001-35 du 21 février 2003, portant statut de la Magistrature en République du Bénin ;

Vu la loi n° 2008-07 du 28 février 2011 portant code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes en République du Bénin, modifiée et complétée par la loi n° 2016-16 du 28 juillet 2016 ;

Vu la loi n° 2020-08 du 23 avril 2020 portant modernisation de la justice telle que modifiée par la loi n° 2022-20 du 19 octobre 2022 ;

Vu le décret n° 2023-471 du 13 septembre 2023 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation ;

Vu l'arrêté n° 112/MJL/DC/SGM/DSJ/SA/097SGG17 du 21 décembre 2017 portant installation des juridictions de commerce ;

Vu le procès-verbal en date du 26 octobre 2023, relatif à l'installation du Président de la Cour d'appel de Commerce ;

Vu la délibération de l'assemblée générale de la Cour d'Appel de Commerce de Cotonou qui s'est tenue le 22 août 2024 ;

Vu les nécessités d'une bonne administration de la justice ;

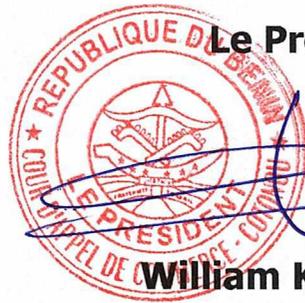
Ordonnons :

Article 1^{er} : L'emploi des salles, au titre des audiences de la Cour d'Appel de Commerce, est organisé au complexe Judiciaire de Cotonou, conformément au tableau en annexe.

Article 2 : La présente ordonnance sera notifiée aux ordres professionnels de la justice, au Greffier en Chef de la Cour, à tous les intéressés et diffusée au public.

Elle prend effet à compter du jeudi 09 octobre 2025.

Donnée en notre cabinet à Cotonou, le 07 octobre 2025



Le Premier Président

William KODJOH-KPAKPASSOU



PÔLE		CHAMBRE	PRÉSIDENT DE CHAMBRE	JOUR D'AUDIENCE	HEURE	SALLE
1	- Appels - Conférence préparatoire et	1 ^{ère} Chambre P1 Appels et conférence préparatoire	Président de la Cour d'Appel de Commerce William KODJOH-KPAKPASSOU	Mercredi par semaine	9H	Grâce d'ALMEIDA
	- Règlements Négociés	2 ^{ème} Chambre P1 Procédures amiables et règlements négociés	Président de la Cour d'Appel de Commerce William KODJOH-KPAKPASSOU	Mercredi par semaine	11H30	Grâce d'ALMEIDA



2	Finances et Informatique	1 ^{ère} Chambre P2	Président de la Cour d'Appel de Commerce William KODJOH-KPAKPASSOU	Vendredi par semaine	9H	Grâce d'ALMEIDA
		2 ^e chambre P2	M. Edmond AHOANSOU	Jeudi par semaine	9H	Grâce d'ALMEIDA
3	Transports et Travaux	1 ^{ère} Chambre P3	M. Virgile KPOMALEGNI	Mardi par semaine	9H	Grâce d'ALMEIDA
4	Marchés économiques	1 ^{ère} Chambre P4	GBAGUIDI Martial	Lundi par semaine	14H30	Grâce d'ALMEIDA
5	Vie des Entreprises et Modes Alternatifs de Règlement des Litiges (MARL)	1 ^{ère} Chambre P5	HOUNKANNOU Apollinaire	Lundi par semaine	9H	Alexandre DURAND



PÔLE 6	CHAMBRE	PRÉSIDENT DE CHAMBRE	JOUR D'AUDIENCE	HEURE	SALLE
- Appels - Référé commercial - contentieux de l'exécution	1 ^{ère} Chambre des Appels de Référé et d'Exécution (1 ^{ère} C.A.R.E.)	Président de la Cour d'Appel de Commerce William KODJOH-KPAKPASSOU	Suivant ordonnance du Premier Président	Suivant ordonnance du Premier Président	Grâce d'ALMEIDA
	2 ^{ème} Chambre des Appels de Référé et d'Exécution (2 ^{ème} C.A.R.E.)	M. Virgile KPOMALEGNI	Jeudi par quinzaine	14H30	Alexandre DURAND
	3 ^{ème} Chambre des Appels de Référé et d'Exécution (3 ^{ème} C.A.R.E.)	M. Edmond AHOUANSOU	Mardi par semaine	14H30	Alexandre DURAND

